

RÉPONSE DE L'INSTITUT DE LA FINANCE DURABLE À LA CONSULTATION « CRÉDITS NATURE » DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

OCTOBRE 2025

Créé en octobre 2022, [l'Institut de la Finance Durable](#), branche de Paris EUROPLACE, a pour objectif de coordonner, fédérer et accélérer l'action de la Place financière de Paris pour la réalisation de la transition écologique et la transformation de l'économie vers un modèle bas-carbone et inclusif, aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris. Il rassemble l'ensemble des acteurs privés, publics et institutionnels de la Place de Paris et porte les positions de la Place au plan européen et international.

Au sein de son groupe de travail « Biodiversité et Capital Naturel », composé de plus de 70 institutions (banques, assurances, gestion d'actifs et entreprises non financières), l'Institut de la Finance Durable contribue à aider les acteurs de la place à intégrer les questions de biodiversité dans leurs stratégies économiques et financières. Les derniers travaux ont notamment porté sur [la lutte contre la déforestation](#), la [finance bleue](#) ou encore [le financement de la transition agricole](#). Dans ce contexte, l'Institut de la Finance Durable, et ses membres ont également participé activement à différents groupes de travail structurant le marché des crédits nature, notamment en participant aux travaux de [l'International Advisory Panel on Biodiversity Credits](#) et en tant que membre du comité de financement du mécanisme français « [Sites Naturels de Compensation de Restauration et de Renaturation](#) ».

L'Institut de la finance durable soutient la démarche de la Commission Européenne dans la construction d'un cadre pour ce marché émergent des crédits nature. **Afin de favoriser l'émergence d'une demande dans un cadre équitable, l'Institut souligne l'importance de clarifier et rendre cohérent les réglementations européennes en lien avec les enjeux nature.** Notamment, l'identification des subventions préjudiciables à la biodiversité va en ce sens. Par ailleurs, **la bonne articulation des « crédits nature » avec les autres leviers financiers déjà existants est également essentiel pour adresser les enjeux de financement de la conservation et de la restauration de la nature (PSE etc.). L'Institut de la Finance Durable souligne également l'importance de préciser clairement les mécanismes incitatifs et de garanties nécessaires au lancement du marché.**

L'Institut de la Finance Durable et ses membres ont travaillé ces derniers mois à l'élaboration du modèle économique du dispositif "SNCR" en clarifiant les besoins de garanties financières et en cherchant à identifier les potentiels freins opérationnels rencontrés par les acteurs, afin de mobiliser efficacement les fi-

nanciers privés autour de ce mécanisme¹. Ces travaux peuvent également être utiles aux réflexions sur la feuille de route vers des crédits nature portée par la Commission européenne.

1. La nécessité de s'appuyer sur la science et des définitions robustes

- **La rigueur scientifique des méthodologies de calcul des gains de biodiversité conditionne la confiance des différentes parties prenantes du marché, dont les investisseurs.** Afin de réduire l'aversion au risque des acteurs économiques et permettre une bonne mobilisation des institutions financières et des entreprises sur ce dispositif, les méthodologies de calcul du gain écologique doivent être lisibles, et robustes scientifiquement. Cela permettra également d'être en mesure d'apprécier la pertinence écologique des actions et par conséquent, les gains pour la biodiversité sur l'ensemble de la période du projet ;

- **L'additionnalité et ses conditions** sont des éléments clés qui doivent être clairement établis en amont et dans les documents des projets ² ;

- Parmi les usages qui peuvent être faits des crédits nature, ceux qui seraient utilisés à des fins éventuelles de compensation doivent s'intégrer dans le respect de la séquence «**Eviter Réduire Compenser (ERC)**» de l'ensemble des potentielles atteintes portées à l'environnement³.

2. Infrastructures de marché et rôles des acteurs

- L'Institut de la Finance Durable soutient la **séparation des rôles** entre les porteurs de projets, les certificateurs et les registres et les places de marché comme condition essentielle à l'intégrité du système, clé pour la confiance du marché ;

- Afin d'éclairer les choix des investisseurs, dans l'hypothèse où plusieurs registres co-existeraient pour les "crédits nature", ceux-ci doivent **recenser des informations robustes, uniformisées et publiques** sur l'état des écosystèmes dégradés, les avancées des projets ainsi que les informations nécessaires aux transactions ;

- Afin d'assurer un bon suivi des projets de "crédits nature", ils doivent :

¹ Voir les conclusions issues des rapports des groupes de travail du comité des financeurs : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/sites-naturels-compensation-restauration-renaturation>

² Se référer au Principe de Haut Niveau n°5 sur l'additionnalité du cadre de l'IAPB : « L'additionnalité doit être adaptée aux différents cas d'usage des crédits biodiversité notamment en fonction des caractéristiques spécifiques des écosystèmes et des types de projet ».

³ Voir la note de bas de page 26 dans la feuille de route de la CE : "La hiérarchie de l'UE en matière d'atténuation, inscrite juridiquement dans les directives «Oiseaux» et «Habitats» (directive 2009/147/CE et directive 92/43/CEE du Conseil), mais aussi [dans les orientations de l'UE](#) sur la prise en considération des écosystèmes et de leurs services dans la prise de décision, impose aux promoteurs d'éviter, de réduire le plus possible et, en tout dernier ressort, de compenser les effets résiduels".

- o **Bénéficier localement des moyens humains et techniques adéquats;**
- o **Inciter des communautés de travail multi parties prenantes** pour s'assurer du respect des droits des populations locales et des peuples autochtones (ou d'associations les représentant) à travers une consultation a minima, leur participation directe au projet, etc.), de l'ancrage territorial des projets et de l'adéquation du projet avec les politiques portées par les autorités locales concernées ⁴ ;
- o **Assurer la bonne articulation du dispositif avec les réglementations nationales des pays porteurs de projets** (quand il y en a)⁵.

3. Conditions à l'émergence de l'offre et de la demande

- Pour permettre la mobilisation des financements privés (investisseurs ou acheteurs), une attention particulière est également portée à :

- o L'équilibre du ratio risque/rentabilité qui nécessite **une bonne visibilité sur la temporalité des projets** entre certification du projet et émission de crédits ;
- o **La liquidité du marché et le lien entre marché primaire / secondaire** : la limitation du nombre de transactions des crédits nature est soutenue par de nombreux acteurs⁶ . En ce sens, il conviendrait de préciser ce point afin d'assurer une certaine liquidité du marché contribuant à un mécanisme de formation du prix efficace, le partage des risques et l'amorçage du marché ;
- o **L'Institut de la Finance Durable soutient la proposition d'une estimation du marché et de l'équilibre offre et demande potentielle d'achat de ces unités** : celle-ci doit inclure plusieurs scénarios d'offre et de demande clairement explicités. C'est une condition essentielle à l'émergence d'un signal prix et de réduction de **l'aversion au risque des potentiels porteurs de projet ou financeurs**. Cette estimation pourra également s'appuyer sur un bilan des projets pilotes et démarches volontaires.

- **L'Institut de la Finance Durable partage à ce titre le point souligné dans la feuille de route de la Commission : «pour lancer le marché : un financement**

⁴ Voir ici les Principes de Haut Niveau du cadre de l'IAPB sur les « Droits humains et peuples autochtones » (PHN 12), sur le « Libre consentement préalable et éclairé » (PHN 13) et sur la « Participation des populations autochtones et des communautés locales à la gouvernance » (PHN 14).

⁵ Voir ici le Principe de Haut Niveau 20 de l'IAPB « Alignement avec les objectifs du Cadre Mondial pour la Biodiversité ».

⁶ Voir recommandations de l'IAPB et les recommandations sur les SNCRR.

ou des dispositifs publics d'amorçage ou des mécanismes de réduction des risques pour récompenser et généraliser cette initiative sont nécessaires ».

Plus largement, une réflexion sur l'articulation entre financements publics et financements privés (financement mixte) doit se tenir ;

- Au-delà des mécanismes de marché, la valorisation des démarches de crédits nécessite également une clarification. Celle-ci implique d'identifier et de définir les bonnes pratiques pour la comptabilisation des crédits par leurs acquéreurs **(par exemple dans le cadre de dispositifs de restauration volontaire et donc de mécénat (i), de politiques et engagements RSE, de reporting règlementaire ou volontaire (ii), ou encore d'incitations des pouvoirs publics dans le cadre d'une réponse à des objectifs nationaux de restauration de la nature (iii), etc.)**

Plus largement, les mécanismes de crédit nature ont vocation à permettre aux acteurs économiques de conserver le capital biodiversité et de renforcer leur résilience en restaurant les fonctionnalités des écosystèmes ;

- Afin d'amorcer l'offre de crédits nature, clarifier le cadre est essentiel pour permettre aux initiatives précoces de se déployer. A ce titre, **un soutien à plusieurs initiatives pilotes sur plusieurs projets (dont des projets sur le territoire européen) est clé.** Par exemple, les projets pilotes sélectionnés par l'initiative de l'IAPB peuvent représenter des cas d'études intéressants pour capitaliser sur les premiers retours terrains⁷.

A PROPOS DE L'INSTITUT DE LA FINANCE DURABLE (IFD)

Retrouvez les autres publications du groupe de travail « Biodiversité et Capital naturel » de l'IFD sur notre site internet⁸.



Créé en octobre 2022, l'Institut de la Finance Durable, branche de Paris EUROPLACE, a pour objectif de coordonner, fédérer et accélérer l'action de la Place financière de Paris pour la réalisation de la transition écologique et la transformation de l'économie vers un modèle bas-carbone et inclusif, aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris et les Objectifs du développement durable.

Il rassemble l'ensemble des acteurs privés, publics et institutionnels de la Place de Paris et porte les positions de la Place au plan européen et international. L'Institut de la Finance Durable est présidé par Yves Perrier.

⁷ Voir les cas pilotes sélectionnés par l'IAPB : <https://www.iapbiocredits.org/pilots>.

⁸ <https://institutdelafinancedurable.com/groupe-travail/biodiversite-capital-nature/>



**INSTITUT
DE LA FINANCE
DURABLE**

PARIS EUROPLACE